

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 27 Mai 2015

POLITIQUES PUBLIQUES DE MOBILITE ET ORGANISATION DU RESEAU DE TRANSPORTS

2 – ECOMOBILITE

2.1 – Service de covoiturage

2.1.1 - Convention relative au développement d'une politique partenariale visant à favoriser la pratique du covoiturage dans le Pays Sud Toulousain n° 2015-0837

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. BRIAND, CHOLLET, LAGLEIZE, MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etait présent :

M. SUAUD.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME. ROUCHON.

Contexte :

Le SMTC a mis en place en 2008 un service de promotion et d'assistance au covoiturage dont l'objectif est de faciliter la mise en relation de 2 personnes ou plus ayant des trajets en commun et souhaitant partager un véhicule. Le service a évolué avec la création du site Internet <http://covoiturage.tisseo.fr> en janvier 2010.

Le Pays du Sud Toulousain s'étend du Sud de la Communauté d'Agglomération du Muretain à Boussens, et jouxte les départements du Gers et de l'Ariège. Il comprend 92 000 habitants sur 99 communes et 7 intercommunalités.

Le syndicat mixte du Pays du Sud Toulousain, qui porte les compétences d'élaboration du SCOT et de la politique territoriale au titre du Pays, a mis en place un Plan Climat Territorial depuis 2009. Des Assises de la Mobilité et un diagnostic ont été organisés. Il en découle que la population est en demande de solutions alternatives pour se déplacer, dont le covoiturage.

Il est apparu pour le syndicat mixte du Pays du Sud Toulousain inutile et inefficace de créer un nouveau site de covoiturage qui aurait du mal à atteindre une masse critique et dont de nombreux trajets seraient déjà ceux proposés par le service de covoiturage de Tisséo-SMTC.

De son côté, la base de données du service de covoiturage comprend déjà plus de 6 % d'habitants du territoire du Pays du Sud Toulousain. Ce partenariat permettra de conforter et rendre donc plus efficient le service actuel de covoiturage.

Une convention avait été signée en septembre 2013 entre le SMTC et le Syndicat Mixte du Pays du Sud Toulousain. Ce dernier a changé de dénomination et est devenu un pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Sud Toulousain.

En conséquence de quoi, il est proposé d'établir un nouveau partenariat pour poursuivre et mettre en œuvre un dispositif d'animation des agents et d'information des habitants du Pays Sud-Toulousain sur le service de covoiturage.

Il est donc proposé au conseil syndical d'approuver la convention dont le projet est joint en annexe et d'en autoriser la signature par le Président.

*

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

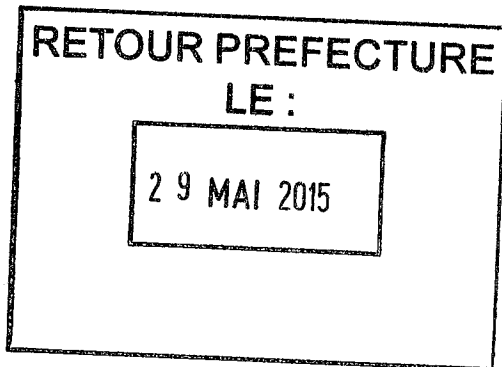
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat visant à développer le covoiturage entre le SMTC et le pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Sud Toulousain.

RECEVU

LE 29 MAI 2015

ARTICLE 2 : AUTORISE le président du SMTG à signer cette convention et à effectuer toute démarche relative à sa mise en œuvre.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES".

Jean-Michel LATTES